



IVRY
s/SEINE

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20240319-DEC202403_09-AI
Date de télétransmission : 19/03/2024
Date de réception préfecture : 19/03/2024

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

ESPACE GERARD PHILIPPE

Exposition « Ensemble, au cœur des sciences »
Convention de prêt avec Sorbonne Université

LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-22 (5°),

vu la délibération du Conseil municipal du 21 octobre 2021 portant délégation de pouvoirs du Conseil au Maire,

considérant l'intérêt pour la Ville de pouvoir organiser l'exposition « Ensemble, au cœur des sciences » du 25 mars au 26 avril 2024,

considérant la nécessité d'emprunter des modules auprès de Sorbonne Université, et de formaliser ce prêt par voie de convention,

vu la convention de prêt, ci-annexée,

DECIDE

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention de prêt avec Sorbonne Université pour le prêt de modules en vue de l'exposition « Ensemble, au cœur des sciences » à l'Espace Gérard Philipe.

ARTICLE 2 : PRECISE que ce prêt est consenti à titre gratuit.

ARTICLE 3 : CHARGE la directrice générale des services de la Mairie de l'exécution de la présente décision qui lui sera communiquée.

IVRY
s/SEINE

Mairie Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

ARTICLE 4 : AMPLIATION de la présente décision sera adressée à Mme la Préfète du Val-de-Marne, et à l'organisme prêteur

FAIT EN MAIRIE LE 19 MAR. 2024

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 19 MAR. 2024

RECU EN PREFECTURE

LE 19 MAR. 2024

NOTIFIE

LE

PUBLIE

LE 19 MAR. 2024

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine,
Et par délégation



Bernard PRIEUR
Adjoint au Maire

(Handwritten signature in blue ink)

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif est de deux mois à compter de la notification de la présente décision.